



# **REGLEMENT DU CLUB GINKGO BILOBA**

## **Chapitre I - Conditions générales**

Les règles ci-après ont pour objet de favoriser un fonctionnement harmonieux de la communauté adhérente au Club et de leur famille. Le Club est ouvert à toutes les familles PSA y compris corps enseignant et médical ainsi qu'à toute autre personne en faisant la demande.

## **Chapitre II - Election du bureau**

Le club est géré par un bureau qui comprend au moins un président, un trésorier, un secrétaire.

Les membres du bureau sont désignés de la façon suivante :

Suite à l'assemblée générale du club en septembre qui clôt l'exercice de l'équipe précédente, un appel à candidature est lancé. Peut se porter candidate toute personne majeure volontaire issue des familles PSA y compris corps enseignant et médical ainsi que toute autre personne à condition que le bureau soit majoritairement représenté par la communauté PSA. Si le nombre de candidatures est inférieur ou égal à 9, tous les candidats sont d'office élus pour constituer le bureau. Si le nombre de candidature est supérieur ou égal à 10, des élections sont alors organisées.

## **Chapitre III - Adhésion**

Toute personne souhaitant participer à une ou plusieurs activités gérées par le Club est tenue d'adhérer selon les conditions établies en septembre par l'équipe élue.

Pour l'année 2016-2017, l'adhésion a été fixée de la façon suivante :

- 225 RMB pour les célibataires
- 450 RMB pour un couple sans enfant
- 560 RMB pour une famille avec un enfant
- 670 RMB pour une famille avec 2 enfants
- 780 RMB pour une famille avec 3 enfants
- 890 RMB pour une famille avec 4 enfants et plus.

L'adhésion est payable en septembre.

Exceptionnellement pour les familles arrivant en cours d'année scolaire, une adhésion au prorata temporis sera calculée.

## **Chapitre IV – Les locaux gérés par le Club**

PSA met à disposition du Club les locaux suivants :

- LE CLUB
- L'appartement 104

**Le CLUB** comprend :

Au rez de chaussée :

- un panneau d'affichage dont une partie est à l'usage unique du bureau du club et des responsables d'activités, l'autre restant libre.
- Une boîte à clefs mise à la disposition des responsables d'activités, située à côté de la bibliothèque.
- Une boîte aux lettres servant également de boîte à suggestions pour toutes les bonnes idées que les adhérents voudraient partager avec le bureau.
- la bibliothèque/dvdthèque accessible aux adhérents le vendredi de 19H30 à 20H30 (sauf pendant les vacances scolaires).
- une salle commune accessible à tous en dehors des manifestations organisées par le club ou par une personne privée.
- une bibliothèque libre-service dans la salle commune contenant des livres, bandes dessinées ou revues pour les enfants à consulter sur place et à remettre en place après utilisation.
- un coin épicerie/bar géré par Philippe Zhou et accessible à tous aux heures d'ouverture de l'épicerie et le vendredi soir lors de l' « apéro du vendredi soir ».
- une terrasse accessible à tous, équipée par PSA de tables, de fauteuils et de parasols.

A l'étage :

- une salle commune réservée aux activités, non accessible pendant le déroulement de celles-ci.
- une salle de sport accessible aux adhérents à partir de 14 ans.
- une salle d'activités accessible uniquement aux responsables d'activités et aux membres du bureau du club.

### Règles de vie dans ces locaux

Il est interdit de fumer à l'intérieur du CLUB.

Dans ces locaux certains équipements sont en libre accès et sont sous la responsabilité de l'usager. En cas de détérioration, le CLUB se réserve le droit de demander une indemnisation financière.

Les enfants présents à l'intérieur du club et ne participant pas à une activité sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Le CLUB dispose de 3 WC mis à la disposition de tous. Il est demandé de respecter la propreté des lieux par respect pour l'AYI chargée du ménage.

Le CLUB doit être fermé à clé à l'issue de la dernière activité de la journée et les lumières doivent être éteintes. (Chacun des habitants du Ginkgo Village s'est vu remettre lors de son installation une clé de l'entrée principale du club)

#### Privatisation du club et du barbecue

Le CLUB peut être privatisé les samedis et dimanches par un adhérent en faisant une demande préalable auprès du bureau du CLUB.

Une participation sera demandée pour :

- 150 RMB pour la privatisation du Club de 14h à 18h.
- 200 RMB pour la privatisation du Club de 18h à 2h
- Le barbecue peut également être utilisé lors de ces soirées privées moyennant une participation complémentaire de 100 RMB.

Il sera également demandé aux adhérents qui souhaitent louer le club de signer un contrat de location et de verser une caution de 500 RMB. Un état des lieux sera fait avant et après la location.

LE CLUB peut mettre à votre disposition un certain nombre d'accessoires pour les soirées privées (boules à facettes, lampes, frigo ..... ) sous réserve d'en avoir fait la demande.

#### **L'appartement 104**

L'appartement 104 situé dans l'immeuble A de la base vie est accessible uniquement aux personnes participant à une activité s'y déroulant.

Il est interdit de manger et de fumer dans l'appartement 104.

Seule la pièce principale est accessible aux participants aux activités. Les autres pièces servant de stockage, seules les responsables d'activités en ayant besoin en ont la clé.

Les locaux doivent être laissés dans l'état dans lequel vous les avez trouvés.

#### **CHAPITRE V - Activités gérées par le club**

Pour toutes les activités suivantes, l'adhésion au Club est obligatoire :

- animations calendaires (Halloween, vins chauds, Noël, Pâques...)
- atelier bonzaïs
- atelier échecs
- atelier enfants
- basket
- bibliothèque /dvdthèque
- café papote
- café théâtre
- chorale
- cours de couture
- danses
- foot
- gym
- Gong Fu – Tai chi – Qi gong

- Orchestre classique
- Peinture chinoise
- Privatisation du club
- Séances de cinéma
- Sorties /voyages
- Théâtre
- Tennis
- Yoga
- Zumba
- Groupes de musiques répétant au CLUB.
- Vélo
- Running
- Cours de Français

Liste non exhaustive, pouvant évoluer durant l'année.

Chaque activité est gérée par un responsable d'activité (la liste est disponible auprès du bureau) et une contribution type surveillance peut être demandée aux parents.

Certaines activités sont comprises dans l'adhésion au Club, d'autres nécessitent une cotisation supplémentaire.

L'adhésion au Club vous donne également droit à la participation gratuite à de multiples animations destinées à tous : des plus petits aux adultes.

Un calendrier de ces animations sera publié sur le site internet du village et affiché sur les panneaux d'affichage du CLUB en début d'année et à chaque mise à jour.

L'équipe du Club